



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2018 -16		
Commission territoriale Est 07/11/17 Présidence : M. Trémolières	Objet : Plan de gestion 2018-2022 de la réserve naturelle nationale du Frankenthal-Missheimlé (68)	Vote : Favorable sous réserve <i>par le conseil plénier</i>

Contexte

Située sur le versant Est du Hohneck, sur la grande crête des Vosges, à une altitude variant de 690 à 1363 mètres, la Réserve naturelle nationale du Frankenthal-Missheimlé préserve un écosystème montagnard et subalpin sur une superficie de 746 ha qui repose sur une assise granitique (granite des crêtes). Constituée d'une succession de 9 cirques d'origine glaciaire, la RNN se compose de landes et herbages sommitaux, de cuvettes et tourbières, de couloirs avalanches escarpés, d'abrupts et escarpements rocheux, d'éboulis périglaciaires et de forêts. Ces dernières occupent 81 % de la surface de la RNN, soit 595,78 ha, relevant du régime forestier et gérées par l'Office National des Forêts. Elles sont propriétés des communes de Sultzeren (72,8 ha), Munster (106,62 ha), Hohrod (85,65 ha), Stosswihr (330,71 ha). Le reste, soit 150,58 ha, se répartit entre 13 propriétés privées (46,58 ha) et des propriétés communales ne relevant pas du régime forestier (104 ha).

La gestion de cette réserve naturelle, créée en 1995 (décret ministériel n° 95-1120 du 19 octobre), a été confiée par l'État en 1996 au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Le plan de gestion 2018-2022, établi sur la base d'une co-construction avec les différents acteurs, est le quatrième plan rédigé depuis la création de la RNN.

Le précédent plan a été présenté les 14 juin et 13 septembre 2012 au CSRPN Alsace. Il a fait l'objet de l'avis n°78, en date du 13 avril 2013, qui s'est traduit par une réserve d'importance concernant les travaux d'extraction de ligneux dans le couloir du Falimont. L'avis n'a pas été suivi dans la mesure où des travaux d'extraction des ligneux ont été autorisés par arrêté préfectoral, la zone d'intervention étant cependant réduite par rapport au projet initial.

Objectifs de gestion

Sur la base de l'évaluation du dernier plan de gestion, d'un diagnostic actualisé du patrimoine naturel et de son état de conservation, le nouveau plan de gestion propose 79 opérations budgétisées qui s'articulent sur 18 objectifs du plan de gestion afin de concrétiser les 8 objectifs à long terme (numérotés de A à H) déjà retenus dans le précédent plan de gestion (2012-2016).

Les trois premiers objectifs à long terme (A, B, C) concernent principalement la gestion ou l'absence de gestion des milieux et des espèces. Depuis le dernier plan gestion (2012-2016), une rupture qualitative importante sur les objectifs à long terme a été notée par le CSRPN et est entérinée par le nouveau plan :

- A l'origine, l'objectif A consistait à « *Maintenir voire renforcer la naturalité biologique des écosystèmes climaciques et sub-climaciques que sont les forêts à caractère naturel des hauts versants, les*

formations végétales des cirques d'origine glaciaires, les tourbières, et les chaumes primaires » ; Rédigé sous une formulation différente, son ambition se réduit à « *Maintenir voire renforcer la naturalité biologique des forêts des hauts versants qui sont classées en Réserve Forestière Intégrale* » ;

- Initialement, l'objectif B visait à « *Maintenir ou mettre en place une gestion favorable à la diversité biologique pour les forêts exploitées, les chaumes secondaires et les prairies montagnardes* » ; Il a évolué vers « *Maintenir ou mettre en place une gestion favorable à la diversité biologique pour les milieux ouverts et semi-ouverts des chaumes, des prairies montagnardes, des tourbières et des mégaphorbiaies et combes à neige des cirques glaciaires ainsi que pour les forêts les plus accessibles qui continuent à faire l'objet d'une exploitation sylvicole* » ;

- L'objectif C reste le même d'un plan de gestion à l'autre. Il s'agit toujours de « *Maintenir ou rechercher un équilibre faune-flore* ».

Les cinq autres objectifs relatifs à la gestion des activités humaines autour de la réserve naturelle (connaissance, fréquentation, pédagogie, respect et gestion de la réserve) restent identiques.

Question au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le plan de gestion 2018-2022 de la RNN de Frankenthal-Missheimlé, et de vérifier en particulier s'il est en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel de la RNN.

Supports de réflexion

Eléments relatifs au plan de gestion

- Avis CSRPN Alsace n°78, 2013, Projet de plan de gestion 2012-2016 de la Réserve naturelle nationale du Frankenthal-Missheimlé (Haut-Rhin), 5p.
- Arrêté préfectoral n° 2013273 -0015 du 30 septembre 2013 portant approbation du Plan de gestion 2012/2016 de la Réserve naturelle nationale du Frankenthal-Missheimlé
- PNR des Ballons des Vosges, 2017, RNN Frankenthal-Missheimlé, Evaluation du plan de gestion 2012-2016, 43p. + Annexes : détail par fiche action, 139p.
- PNR des Ballons des Vosges, 2017, RNN Frankenthal-Missheimlé, Plan de gestion 2018-2022, 111p.
- PNR des Ballons des Vosges, RNN Frankenthal-Missheimlé, Plans de gestion 2001-2005, 2007-2011, 2012-2016
- Présentation en séance du plan de gestion 2018-2022 par Emmanuelle Hans et Arnaud Foltzer (PNRBV, Conservatrice et technicien de la RNN)
- Rapports oraux de Richard Boeuf et Jean-Christophe Ragué, membres du CSRPN.

Bibliographie complémentaire

- Boeuf R., 2011.- Le référentiel des types forestiers d'Alsace : apports phytosociologiques. *Rev. For. Fr.*, vol. LXII (3-4) (2010) : 331-364.
- Boeuf R., 2014.- Formations subalpines arbustives des cirques glaciaires et couloirs d'avalanche des Hautes-Vosges : – fourrés sur blocs à Cerisier des rochers – Saulaies à Saule bicolore de sources froides [Fiche 25] *in* Les végétations forestières d'Alsace. Imprimerie Scheuer, 371 p.
- Boeuf R., Berchtold J.-P., Šmarda P., Viane R., Nguefack J. & Holveck P., - Les fétuques d'Alsace et des territoires avoisinants. Quelques taxons méconnus, inédits ou nouveaux pour l'Alsace, la dition, la France ou plus largement pour la flore. (en cours, parution en 2018)
- Brunotte C. & Lemasson C., 1893.- Guide du botaniste au Hohneck. Berger-Levrault et cie éditeurs. 40p.
- Flageolet J.-C., 2005.- Où sont les neiges d'antan? Deux siècles de neige dans le massif vosgien.- Presses universitaires de Nancy, 220p
- Goubet P., 2014.- Évaluation de l'état de conservation des habitats des tourbières de la Réserve Naturelle de Frankenthal-Missheimle (Stosswihr, 68). Compte rendu d'étude PNRBV, 33p.
- IMAGO, 2014.- La Liste rouge des Rhopalocères et Zygènes menacés en Alsace. IMAGO, ODONAT.

- Lemée G., 1963.- L'évolution de la végétation et du climat des Hautes-Vosges centrales depuis la dernière glaciation. In « le Hohneck aspects physiques biologiques et humains ». *Bulletin de l'Association Philomathique d'Alsace et de Lorraine*, édition du centenaire : 185-192.
- Mucina L. et al., 2016.- Vegetation of Europe: hierarchical floristic classification system of vascular plant, bryophyte, lichen, and algal communities. *Applied Vegetation Science* Vol. **19**: 1-264.
- Muller S., 1992.- Expertise de l'impact sur la végétation de l'exploitation pastorale dans le cirque glaciaire du Frankenthal. Doc. PNRBV, 13p.
- Rothe J.-P. & Herrenschneider A., 1963.- Climatologie du Massif du Hohneck. in « Le Hohneck, aspects physiques, biologiques et humains ». *Bulletin de l'Association Philomathique d'Alsace et de Lorraine*, édition du centenaire : 63-93
- Treiber R., 2012.- Expertises entomologiques et floristique du cirque glaciaire du Frankenthal. Doc PNRBV
- Vangendt J., Berchtold J.-P., Jacob J.-C., Holveck P., Hoff M., Pierne A., Reduron J.-P., Boeuf R., Combroux I., Heitzler P. & Treiber R., 2014.- La liste rouge de la Flore vasculaire menacée en Alsace. CBA, SBA, Odonat, 96p. Document numérique.
- Wahl L., Planchon O. & David P.-M. 2007.- « Névés, corniches et risque d'avalanche dans les Hautes-Vosges In Milieux naturels et paléomilieux des Vosges au bassin de la Sarre. *Revue géographique de l'Est*, [En ligne], vol. 47 (4), 24p.

Remarque préalable

Certaines entités forestières de la RNN présentent un caractère remarquable. Afin d'optimiser la biodiversité de ces milieux, une partie de la forêt a été soustraite de l'exploitation forestière et laissée en libre évolution. Afin de compenser la perte de revenus forestiers pour les communes propriétaires, un système d'indemnisation a été mis en place à la création de la réserve naturelle.

Le CSRPN s'inquiète d'un risque de remise en exploitation de certaines de ces parcelles suite à la suppression envisagée par l'État de l'indemnisation pour perte de revenu forestier versée aux communes, et son remplacement envisagé à moindre coût via Natura 2000.

C'est pourquoi le CSRPN attire l'attention des décideurs sur une éventuelle reprise d'exploitation qui deviendrait injustifiable sur le plan scientifique. Elle serait contraire aux motivations et objectifs de libre évolution forestière qui ont présidé à la création de la réserve et serait probablement catastrophique en termes d'image et de naturalité pour l'avenir de celle-ci et de surcroît des autres RNN bénéficiant de ce type d'indemnisation.

Analyse

Le CSRPN a souhaité développer son analyse scientifique sur les arguments du plan de gestion motivant l'extraction des ligneux dans le couloir avalanchueux du Falimont situé dans le cirque du Frankenthal. Les autres éléments du plan de gestion ne font pas l'objet de remarques particulières.

Pour favoriser la compréhension et l'acceptation de la RNN par les acteurs locaux, le projet de plan de gestion 2018-2022 entérine des modifications controversées relatives à l'objectif de naturalité retenues dans le plan précédent. Il reformule et précise, sur la base de diagnostics écologiques réalisés entre 2009 et 2011 le principe de naturalité de l'objectif A et celui de gestion de l'objectif B pour certaines phytocénoses en déplaçant le curseur de l'objectif B vers l'objectif A. Concrètement, il prévoit des actions de gestion active dans le cirque d'origine glaciaire du Frankenthal, et se réserve la possibilité d'intervention dans le couloir du Dagobert. Ces actions représentent 23% du budget prévisionnel d'investissement de la RNN (29 000€).

Plusieurs passages du plan de gestion visent à justifier les actions envisagées pour gérer la dynamique des ligneux dans le couloir du Falimont :

1/ « aucune association dominée par des arbustes n'a pu y être identifiée, comme cela fut le cas dans le cirque du *Wormspel* » ; « sur le plan phytosociologique, il n'est donc pas possible de rattacher ces formations à l'association arbustive de la zone subalpine de l'*Alnetalia viridis* (cf. Boeuf) » ;

2/ « la dynamique générée par la neige et les avalanches s'avère insuffisante pour enrayer la fermeture du couloir par des ligneux. Ce constat est illustré actuellement par la croissance affichée par l'Érable sycomore »...« en l'absence d'interventions de gestion, le couloir du Falimont évoluerait entre 1040 m et 1150 m vers une forêt du Lunario-Aceretum »... « la parcelle dégagée en 2012 est en grande partie à nouveau envahie par les érables sycomores (*Acer pseudoplatanus*) ».

3/ « le site héberge un grand nombre de plantes et d'animaux menacés, dont la survie est compromise en cas de fermeture des habitats vers un Lunario-Aceretum... cela est notamment d'une grande importance pour le Cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*). De bonnes conditions d'habitat lui sont disponibles aussi bien dans les parties basses que hautes du site. Mais cette population aux effectifs relativement faibles ne peut survivre que si on maintient ces zones ouvertes, (cf. corridors écologiques), c'est-à-dire qu'elles ne se referment pas avec des ligneux qui pourraient faire écran ».

Ces affirmations basées sur l'expertise de Treiber (2012), ont déjà été contestées pour partie par le CSRPN Alsace lors de la présentation du précédent plan de gestion.

S'agissant du premier point, Muller (2012) souligne que par rapport au cirque voisin du Wormspel, celui du Frankenthal présente entre autres le caractère original suivant : « une dynamique nivale très active, permettant le plein épanouissement du groupement arbustif climacique à *Prunus padus* subsp. *borealis*. » ;

Il est précisé, et la cartographie du document le corrobore, que cette végétation arbustive est localisée dans les parties basses des couloirs d'avalanches, notamment dans le couloir du Falimont. Les principales espèces ligneuses en sont l'Érable sycomore, le Sorbier des oiseleurs, l'Alisier blanc, l'Alisier de Mougeot et le Merisier à Grappe (*Prunus padus*) ; c'est là certainement l'espèce la plus intéressante, car elle y est présente sous forme d'une sous-espèce particulière (subsp. *borealis*), inféodée à ces couloirs d'avalanches et dont les peuplements les plus remarquables sont situés dans le cirque du Frankenthal. Le développement de ce groupement arbustif désigné dans le document comme « climax arbustif stationnel », équivalent vosgien des broussailles à aulne vert (*Alnus alnobetula*) du système alpin, a souvent été perturbé et contrarié par les déboisements fréquents dont il a été l'objet pour étendre les zones de pâturage. Il présente toutefois une grande valeur biogéographique. Par la suite ces végétations ont bien été confirmées et identifiées dans les couloirs avalancheux du Frankenthal (couloir principal et couloir latéral) et typifiées. Elles font l'objet de la fiche n° 25 des « Végétations forestières d'Alsace » (Boeuf *op. cit.*).

Le second point est relatif à la dynamique des avalanches qui serait insuffisante dans le Falimont pour enrayer la colonisation par *Acer pseudoplatanus* et la mise en place d'un « **Lunario-Aceretum** ». Ceci apparaît contradictoire avec l'expertise de Muller (*op. cit.*) et l'historique des avalanches dans les Hautes-Vosges qui précise que : « les données historiques attestent de la fréquence et de la puissance des avalanches dans le cirque du Frankenthal, qui représente sans aucun doute, avec le Rothenbachkopf, le secteur du Massif Vosgien où elles sont les plus importantes (Rothe & Herrensneider, 1963) ».

Sans revenir sur l'historique des avalanches destructrices du Frankenthal, la dernière en date (mars 2006) détruisait une partie de la végétation arborée qui se trouve sur les flancs du cirque de Frankenthal (Wahl *et al.* 2007) jusqu'à l'étang noir. D'après ces auteurs, les relevés effectués sur le terrain et les photographies aériennes permettent de cartographier les zones les plus exposées aux avalanches dans les Vosges. Par ordre d'importance ce sont : 1/ Le cirque du Frankenthal avec le couloir de Falimont et le grand et petit couloir du Dagobert sur le flanc Nord du Hohneck ; 2/ Le cirque du Wormspel entre le versant Sud du Hohneck et les Spitzkofe ; 3/ Le cirque du Pferreywasen sur le versant oriental du Rainkopf ; 4/ Le versant oriental du Rothenbachkopf.

Certes il est évident que l'avenir de ces formations arbustives dépend avant tout de l'enneigement, de la cinétique et de l'inertie des masses neigeuses mises en mouvement lors des avalanches et de leur périodicité. Conjugués au mésoclimat local, ce sont les principaux facteurs qui assurent la fonctionnalité du milieu et contrarient la dynamique spontanée de la végétation et l'évolution naturelle des boisements à base d'espèces pionnières vers des formations de post-pionnières, voire des dryades. L'importance d'*Acer pseudoplatanus* qui peut être observée caractérise uniquement une variante de bas de couloir qui pourrait évoluer, en

l'absence quasi définitive d'avalanches, vers le *Tilio-Acerion (Lunario-Acerenion)*, plus précisément à cette altitude vers l'*Ulmo-Aceretum* Issler 1926, et non pas vers le *Lunario-Aceretum* comme il est écrit.

En faisant référence à Lemée (1963), Wahl *et al.* (*op. cit.*) soulignent que ce sont des formations post-glaciaires qui n'ont jamais été colonisées par la forêt, même lors de l'optimum climatique de l'Atlantique ancien, lorsque la chênaie montait sur les plus hauts sommets des Vosges [« phase de la Chênaie mixte atlantique » du Boréal au Subboréal mais centrée sur l'Atlantique, 7000 à 3300 BC], ou de l'optimum médiéval [700 à 1300 AC] qui précéda le « petit âge glaciaire » [1560 à 1830 AC]. Selon eux, seules les pentes raides où l'activité avalancheuse est conséquente et régulière (une ou plusieurs avalanches par an, *cf.* couloir du Grand Dagobert) sont dépourvues de végétation arborée. Il faut donc considérer que ces formations sont dépendantes d'une dynamique avalancheuse d'intensité irrégulière et apériodique.

Selon Flageolet (2005) « *le bilan est clair, les neiges d'antan, jusqu'au XIXe siècle, étaient nettement plus abondantes qu'aujourd'hui et, durant le siècle dernier, la tendance générale a été une baisse de la neige, des chutes comme de l'enneigement* ». Dans le cadre du réchauffement climatique contemporain, selon certains scénarios, la pérennité d'un étage subalpin dans les Hautes-Vosges est incertaine. Il est donc envisageable que ces communautés, directement impactées, soient appelées à disparaître. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui. Il faut se rappeler l'hiver 2005-2006 qui fut particulièrement enneigé, avec plus de 3 mètres de neige aux Trois-Four (*cf.* Walh *et al. op. cit.*). Dans le cadre de l'impact du réchauffement dans les Hautes-Vosges, le mieux serait donc de se servir de cette communauté comme d'une communauté test avec mise en place d'un vrai suivi scientifique. Chercher à extraire les ligneux « indésirables » du *Pruno-Sorbion* ne relève pas d'une réelle motivation scientifique.

Le troisième point vise à préserver la biodiversité du Falimont dont la survie serait menacée par la fermeture du milieu et l'évolution vers une érablaie. Plusieurs taxons sont mis en exergue tels le Crépis des Pyrénées (*Crepis pyrenaica*), la Laitue de Plumier (*Lactuca plumieri*), le Laser à larges feuilles (*Laserpitium latifolium*), et le Cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*) qui, pour ce dernier, aurait besoin de corridors sans écrans ligneux pour circuler d'une localité à une autre.

Comme il est écrit les espèces citées sont liées à des zones ouvertes. Les deux premières sont inféodées aux prairies et mégaphorbiaies montagnardes et la troisième aux zones sèches et ensoleillées plutôt collinéennes à submontagnardes. Selon la liste rouge Alsace (*cf.* Vangendt *et al.* 2014) seul le crépis apparaît menacé. Il est considéré vulnérable [VU]. La laitue est citée quasi menacée [NT] et le laser relève d'une préoccupation mineure [LC]. Quant au cuivré il est inscrit à l'annexe II et à l'annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore » de la Commission européenne et figure sur la liste rouge des insectes de France métropolitaine. La population du massif des Vosges correspond à une sous-espèce endémique du massif *Lycaena helle perrettei*. Selon IMAGO (2014), le Cuivré de la bistorte est considéré en danger [EN]. Ce qui n'est pas le cas du côté lorrain (Com. Ragué J.-C.) où des prospections étendues semblent indiquer que la population du massif se porte plutôt bien, en particulier sur les crêtes.

Il s'ensuit que les arguments invoqués pour justifier l'extraction des ligneux dans le Falimont, au prétexte de protéger certains taxons de la flore et de la faune, manquent ici de fondement.

L'ouverture des milieux étant favorable aux espèces des milieux ouverts, elle est par contre défavorable aux espèces de milieux plus forestiers pour lesquelles les données manquent. De plus, le fait même d'intervenir peut s'avérer défavorable au maintien de certains habitats dans un bon état de conservation. Par ailleurs, dans le cas présent, il est regrettable que le gestionnaire ne fasse pas mention d'une espèce nouvelle de fétuque pour la flore (*Festuca wormspeliensis esp. nov. cf. Boeuf et al.*, publication en cours) identifiée dans le Wormspel et trouvée à différents endroits connus de lui dans le Falimont. Il s'agit d'un taxon subalpin hémisciaphile, psychrophile et chionophile qui, en l'état des connaissances, est considéré endémique des couloirs avalancheux des Hautes-Vosges. Il présente un port procombant et a été trouvé uniquement dans le *Pruno-Sorbion* où il tapisse certains gros blocs granitiques qui parsèment les couloirs avalancheux. Le plan de gestion n'évoque pas l'impact éventuel d'une brusque mise en lumière sur cette espèce rarissime.

Pour motiver la volonté d'extraire des ligneux dans le couloir du Falimont il eut été plus lisible de s'en tenir, comme en 2012, aux justifications paysagères portées par certains acteurs locaux, plutôt que de développer un argumentaire peu robuste sur le plan scientifique.

Avis du CSRPN

Sous réserve des actions envisagées dans le Frankenthal, le CSRPN Grand-Est considère que le reste du plan de gestion est en adéquation avec les objectifs généraux et particuliers de la Réserve naturelle nationale et que les mesures de gestion proposées ainsi que leur hiérarchisation sont de nature à préserver l'intégrité de la RNN. Certaines propositions sont mêmes très pertinentes comme : - l'étude diachronique de la flore à partir de Brunotte & Lemasson (1893), - ou bien l'étude dite des « tourbières condensarogènes » (cf. boulaies pubescentes sur bloc à sphaignes turficoles).

Pour autant, l'extraction des ligneux dans le cirque du Frankenthal constitue un véritable point d'achoppement. Tous les éléments d'analyses réunis concourent pour donner un avis défavorable à cette action, au demeurant très coûteuse. Sur le plan scientifique le CSRPN n'a pas trouvé d'arguments incontestables qui justifieraient que l'extraction des ligneux, notamment des érables, soit de nature à favoriser telle ou telle espèce patrimoniale ou milieu remarquable sans détruire telle ou telle autre espèce patrimoniale ou milieu remarquable.

En conséquence le CSRPN souhaite que les éléments du plan de gestion qui traitent des interventions d'extraction des ligneux dans le Frankenthal soient revus à la lumière de son analyse.

Recommandations

Il est recommandé au gestionnaire :

- d'entreprendre, à la suite de Muller (*op. cit.*), Wahl *et al.* (*op. cit.*), une étude historique exhaustive sur les avalanches dans les Vosges ; d'étudier les systèmes avalancheux, les communautés et espèces qui en dépendent ;
- d'évaluer l'impact du pâturage des bovins et surtout des chamois (allogènes dans les Vosges) sur les communautés et taxons patrimoniaux ;
- de surveiller, et si nécessaire, d'éliminer les espèces végétales allochtones ;
- de compléter la liste des taxons dans le paragraphe suivi de la flore (p. 33 du plan de gestion), de mettre à jour les inventaires floristiques et de corriger certaines erreurs de la liste annexée au plan de gestion ;
- de préciser le statut de conservation de plusieurs espèces patrimoniales menacées et dont la conservation est une mission essentielle des gestionnaires, notamment *Eriophorum gracile* (taxon CR = en danger critique d'extinction) ;
- de mentionner explicitement les taxons historiques non revus ou disparus du territoire de la RNN. [*Le gestionnaire pourra se rapprocher des rapporteurs du CSRPN pour l'établissement de la liste de tous les taxons de flore visés par chaque recommandation*] ;
- de réaliser un suivi piscicole des ruisseaux et plans d'eau de la RNN ;

- d'analyser la liste des espèces de coléoptères inventoriés (groupe faunistique le plus diversifié parmi les groupes étudiés sur la RNN) pour évaluer l'état de conservation et la valeur patrimoniale du cortège saproxylique (se référer aux listes de Brustel, 2004 et Eckelt et al.2017) ;

- de mieux cerner l'existence possible de phénomènes d'eutrophisation en se rapprochant des sites suivis dans le cadre de RENECOFOR qui donnent des informations sur l'évolution dans le temps des dépôts atmosphériques azotés.

Recommandation générale et importante à l'échelle du massif vosgien

Parmi les cirques vosgiens d'origine glaciaire, presque tous périphériques ou concentrés autour du Hohneck ou du Kastelberg, le cirque du Wormspel, probablement l'un des ou le plus prestigieux, adjacent à celui du Frankenthal, n'est pas inclus dans la RNN. Couvert par un simple arrêté de protection de la flore datant du 11 janvier 1962, il n'est plus à démontrer que ce site reste exceptionnel à l'échelle nationale et supranationale (cf. Muller, 1992). En outre l'identification récente de l'habitat DH 4080 (Sub-arctic *Salix* ssp. scrub), oublié de l'inventaire Natura 2000 en Alsace, basé sur la présence de fourrés à *Salix bicolor* du ***Chaerophyllo hirsuti-Salicetum bicoloris*** (Boeuf 2014, fiche 25] (Saulaie bicolore de sources froides) en fait une priorité 1 du point de vue de la stratégie de création des aires protégées (SCAP). C'est pourquoi le CSRPN Grand Est est favorable à ce que le Wormspel fasse également l'objet d'un classement en Réserve naturelle nationale qui pourrait constituer une extension de la RNN du Frankenthal-Missheimlé, ce qui permettrait un suivi scientifique et une gestion conservatoire globale de l'ensemble de ces milieux.

De plus, le CSRPN considère que le massif vosgien constitue une seule entité biogéographique, bioclimatique et géomorphologique. Il insiste sur la nécessité d'une approche globale sur l'ensemble de ce territoire. À cette fin, les prochaines années devraient être mises à profit pour mettre en place, sur l'ensemble des réserves naturelles du massif vosgien, un conseil scientifique transversal aux RNN visant à proposer des expertises et un réseau de suivi diachronique selon des protocoles communs rigoureux [nivologie, flore patrimoniale, phytosociologie, entomofaune,...] permettant : 1/ d'étudier de manière factuelle l'impact des perturbations anthropiques [réchauffement, pollutions aériennes, eutrophisation, etc.] sur les phytocénoses montagnardes et subalpines et notamment les habitats hygrophiles (cf. Goubet 2014)] ; 2/ - de proposer une solution viable à la question de l'abrutissement des ongulés sauvages, notamment celle du Chamois. 3/- le suivi scientifique des populations de grands prédateurs (rapaces rupestres, Lynx, Loup). Ce conseil scientifique devra être constitué des meilleurs spécialistes de toutes les problématiques évoquées.

Fait le 27 février 2018

Le président du CSRPN



Serge Muller

